

DEC170879DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Yann CICZORA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143039DR18 du 05/12/2014 portant nomination de M. Yann CICZORA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. M. Yann CICZORA, dans l'unité du CNRS n° UMR8204, à compter du 01/11/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 06/03/2017

Le directeur de l'unité
Camille LOCHT
Dr Camille Locht
Directeur de l'UIL
INSERM U1010 - CNRS UMR8204
Univ Lille Nord de France
Institut Pasteur de Lille

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Présidente Déléguée Régionale
Empêchée par délégation
L'Adjoint à la Déléguée Régionale
Alain LEMAIRE

Visa du Directeur de l'Institut Pasteur de Lille
Patrick BERCHE